

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi. Etaient présents :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		
PRESENTS		ABSENT(S)
BONHOMME-ARNAULT Carine	GARREAU Loïc	
BONNOTTE Lindia	GREGOIRE Gaël	ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION
BOUCHET Emmanuel	IMBERT Frédéric (Maire)	
BRESSAND Nicolas	JONINON Emmanuelle	
CAILLET Jocelyn	TRAHAND Marie-Elise	SECRETAIRE DE SEANCE
CHOUX Florence	VIARDOT Daniel	TRAHAND Marie-Elise

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme TRAHAND Marie-Elise est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. URBANISME:

DECLARATIONS PREALABLES :

- Mme PRAD-PARROD Edith : Rue du Moulin : pergola
- MAISON SOLAIRE VOLTALIA pour M. CLET : Ruelle du Gué : pose de panneaux solaires

PERMIS D'AMENAGER ET PERMIS DE CONSTRUIRE :

- CARRE CENTRE EST : Route de Marsannay le Bois : création d'un lotissement de 8 lots + 8 logements.

Le conseil municipal est dans l'attente d'un complément d'informations sur ces dossiers : matériaux retenus pour les réseaux d'eau potable et assainissement (suite à l'avis défavorable du Syndicat des eaux), la période de retour pour le débit de fuite est à revoir et la commune souhaite avoir l'assurance que le camion de ramassage des OM sera en capacité de faire son demi-tour.

Demandes instruites par le service Urbanisme de Genlis.

3. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CITE OUVRIERE : APPLICATION DE PENALITES DE RETARD

M. le Maire indique que son courrier (en RAR) adressé à 5-Cinq Architecture lui signifiant le mécontentement de la commune quant à la qualité de ses rendus et le retard pris dans l'exécution de ses missions est resté sans réponse. Ce courrier précisait également que des pénalités de retard pouvaient être appliquées.

Compte tenu de cette situation et comme le prévoit le CCAP de ce marché,

Vu la délibération en date du 14 avril 2022 autorisant M. le Maire à appliquer, si nécessaire, des pénalités de retard,

Le conseil municipal à l'unanimité :

-REITERE l'autorisation accordée à M. le Maire pour que soient appliquées des pénalités de retard au bureau 5-Cinq architecture. Pénalités dont le montant sera calculé conformément aux dispositions prévues dans le CCAP de ce marché.

Et A REALISER, toutes les démarches nécessaires pour défendre les intérêts de la commune si un contentieux venait à s'engager avec ce bureau d'architecture.

4. RENOVATION SALLE MULTISPORTS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANS

Dans le cadre de son projet de rénovation/réhabilitation de sa salle multisports,

Considérant le nouvel estimatif de l'architecte,

Considérant que le montant de ces travaux s'élève à 945 570€ HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

-APPROUVE ce projet de rénovation/réhabilitation de sa salle multisports d'un montant de 945 570 € HT

-DECIDE de solliciter une demande de subvention auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) dans le cadre de son programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour l'année 2022-2023 d'un montant de 600 000€ correspondant à 63%

du montant total HT en complément de l'aide demandée auprès du CD21 (60 000€) et de l'Etat (DETR 96 456€).

-AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. TRAVAUX DE REHABILITATION/RENOVATION SALLE MULTISPORTS : CHOIX BUREAUX DE CONTROLE POUR MISSIONS SPS (SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE) ET CT (CONTROLE TECHNIQUE)

M. le Maire informe que dans le cadre du projet de réhabilitation/rénovation des vestiaires, chaufferie et salle multisports il y a lieu désigner un coordonnateur SPS et un bureau de contrôle technique qui sera chargé de réaliser les missions de contrôles (accessibilité handicapé, sécurité incendie, pmr, solidité des ouvrages...).

Afin de pouvoir désigner les bureaux de contrôle qui seront chargés de ces missions une consultation a été lancée. Consultation toujours en cours à ce jour.

Considérant la nécessité de désigner rapidement les coordonnateurs SPS et CT,

le conseil municipal à l'unanimité

-AUTORISE M. le Maire à retenir l'offre la mieux-disante pour chacune de ces missions

- A SIGNER le ou les devis correspondants.

6. VOIRIE

M. le Maire donne la parole à M. VIARDOT Daniel afin qu'il fasse un point sur les travaux réalisés au niveau de la Grande Rue. Les travaux sont aujourd'hui terminés. La commune est dans l'attente des résultats du passage caméra, une fois ces résultats connus, une réunion de réception des travaux pourra être programmée.

M. le Maire précise que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés par l'entreprise ROUGEOT dans le cadre cette opération (non prévus dans le devis initial) : reprise d'avaloirs, de caniveaux et création d'un accès dans un regard. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 8470 € HT (6600 € et 1870€).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE ces travaux d'un montant de 8470€ HT**

7. MISE A JOUR COMMISSION LOGEMENTS :

Considérant que cette commission « Attribution logements communaux » est aujourd'hui composée que d'un seul membre (Mme Lindia BONNOTTE) il y a lieu de désigner de nouveaux membres de cette commission.

Après un appel à candidature,

M. Daniel VIARDOT

Mme Emmanuelle JONINON

M. Nicolas BRESSAND

Et Mme Marie-Elise TRAHAND

qui se sont portés candidats,

Sont désignés membres de cette commission avec Mme Lindia BONNOTTE.

8. ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL 27 GRANDE RUE

Suite à l'annonce diffusée pour la location du logement communal situé au 27 Grande rue, M. le Maire indique avoir reçu 3 candidatures. Ces demandes ont été étudiées par Mme Lindia BONNOTTE et les adjoints au Maire.

Mme Lindia BONNOTTE est invitée à présenter le résultat de l'analyse des dossiers reçus.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

-DECIDE d'attribuer ce logement communal à Mme RAFALKO Marjorie sous réserve d'un cautionnaire (personne qui garantira le remboursement des sommes dues par le locataire en cas de défaillance de ce dernier);

-RAPPELLE que le montant du loyer est de 580€ (révisable chaque année) + 50 € d'acompte charges

- DECIDE de fixer la durée de ce bail à 6 ans conformément à la loi du 6 juillet 1989, à compter de la date d'entrée du locataire dans le logement.

- PRECISE qu'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera exigé.

- AUTORISE M. le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de ce contrat.

- PRECISE qu'une visite annuelle de ce logement pourra avoir lieu.

9. TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE ET RENOVATION DE LA GRANDE CLOCHE

Considérant que les dossiers de demandes de subventions pour ces travaux sont réputés complets (DETR) et que le Département a accordé une subvention de 2549.96 € pour cette opération.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

-AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise JR ELEC de 7995.26€ HT pour les travaux d'électricité et le devis de l'entreprise GRADOUX 1090€ HT pour la remise en état de la cloche ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

10. TRAVAUX DE RENOVATION DU CALVAIRE

Considérant que les dossiers de demandes de subventions pour ces travaux sont réputés complets (DETR) et que le Département a accordé une subvention de 2980€ pour cette opération.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise GRADOUX d'un montant de 5960€ HT et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PIROUETTE CACAHUETE :

M. le Maire présente aux membres de l'assemblée les projets proposés par l'association Pirouette Cacahuète.

- « Osons la Nature à Clénay »

Les objectifs de ce projet : créer une dynamique visant à amener élus, habitants et acteurs socio-professionnels à mettre en place des actions favorisant la biodiversité et le cadre de vie des habitants, permettre aux habitants de faire le lien entre biodiversité et cadre de vie, identifier les projets pertinents et réalisables dans la commune et amener les habitants à les prioriser en les accompagnant dans la préparation technique et financière des projets retenus. Le budget pour la réalisation de ce projet est estimé à 5000€ avec une participation de 4000 € sollicitée auprès de la Région et le Département et si le conseil municipal en décide une aide 1000€ de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

-APPROUVE ce projet « Osons la Nature » qui sera porté par l'association Pirouette Cacahuète

- DECIDE de verser une participation de 1000€ à l'association Pirouette Cacahuète pour la réalisation de ce projet

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces utiles à ce projet.

12. OSONS LA SANTE ENVIRONNEMENTALE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION, ARS, ADEME , DREAL

-Osons la santé environnementale « Clénay : des Enfants et une Nature en pleine forme »,

Ce projet est axé sur les enfants et leur santé, en partenariat avec l'association Pirouette Cacahuète, le souhait de la commune est de toucher leurs parents et plus largement tous les habitants de la commune et faire le lien avec la transition écologique.

Les Objectifs généraux :

- Sensibiliser les enfants et les adultes aux enjeux de la santé environnementale (alimentation, pollution de l'air, bruit, mobilité, réchauffement climatique,...)
- Mettre en place des premières actions concrètes pour donner aux participants l'envie d'agir,
- Faire un diagnostic partagé entre élus, habitants et enfants des enjeux de santé environnement de la commune et proposer des pistes d'actions pour les années à venir.
- Créer une méthodologie et des outils pédagogiques permettant un essaimage futur.

Le budget pour la réalisation de ce projet est estimé à 42 800€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

-APPROUVE ce projet «Clénay : des enfants et une Nature en pleine forme » d'un montant de 42 800€

-SOLLICITE l'aide financière de la Région, l'ARS, l'ADEME et la DREAL à hauteur de 70 % au titre de l'appel à projet « Osons la santé environnementale ».

-AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

13. REVISION TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES :

Compte tenu de la forte augmentation des charges d'électricité et de gaz, il est proposé au conseil municipal une révision des tarifs de location de la salle des fêtes et du gymnase.

Après discussion au sein de l'assemblée,

Le conseil municipal à l'unanimité

-FIXE les nouveaux tarifs de la salle des fêtes de la manière suivante :

Type de locations	SALLE DES FETES (avec cuisine) capacité maximale 80 pers.	
	Habitants de la commune	Pers. extérieures à la commune
WE du vendredi 18h au dimanche 18h	300€	600€
Journée – soirée (18h-10h ou 9h-18h)	200€	400€

Les autres tarifs fixés par la délibération du 01 mars 2016 restent inchangés.

-DECIDE de réviser le tarif de location horaire du gymnase pour la pratique du futsal/tennis, précédemment fixé à 15€ l'heure par délibération du 07 mars 2017, en passant l'heure de location du gymnase à 45€.

-DECIDE de passer le forfait de location du gymnase aux établissements spécialisés (personnes handicapées) fixé à 350€ par délibération du 23 avril 2014 à 30€ par heure d'occupation.

14. FIXATION TARIFS REPRODUCTION PHOTOS AERIENNES DE LA COMMUNE:

Suite aux vues aériennes de la commune réalisées l'an dernier, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de reproduction des photos qui ont pu être prises et de les proposer aux habitants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

-FIXE à 10 € la photo de format 20*30 cm et à 25 € la photo de format 40*60cm.

Le catalogue des photos et les bons de commande seront mis à disposition en mairie.

15. TARIFS PERISCOLAIRES (GARDERIE ET REPAS)

M. le Maire précise que dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) renouvelée avec l'ADMR les tarifs périscolaires ont fortement augmenté en raison de l'augmentation des salaires (convention collective) et de la hausse du prix des denrées alimentaires (loi EGalim).

M. le Maire rappelle que la fixation des tarifs du périscolaire relève de la compétence du conseil municipal.

Malgré un contexte très contraint : hausse des coûts de l'énergie, particulièrement importants pour notre collectivité, la hausse de la facturation ADMR, la baisse des dotations de l'Etat, le conseil municipal ne souhaite pas revenir sur les tarifs actuellement en vigueur sur la commune. La jeunesse et l'éducation étant des priorités partagées par l'ensemble du conseil municipal. Conscients des difficultés que rencontrent les ménages actuellement du fait de l'augmentation forte de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, la hausse des coûts sera prise en charge par la collectivité.

Un courrier sera adressé à chacun des parents d'élèves pour les informer de ce choix du conseil municipal.

16. PERSONNEL COMMUNAL :

MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE EMPLOI NON PERMANENT- ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu la délibération du conseil municipal en date 09 décembre 2021 portant création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité de 18 heures hebdomadaires

Considérant que l'activité au secrétariat de mairie a pu être stabilisée,

Vu la demande formulée par l'agent qui occupe ce poste de réduire son temps de travail de 4 h hebdomadaire

Vu l'avis favorable du comité technique du CDG 21 en date du 15 septembre 2022,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de réduire la durée hebdomadaire de cet emploi non permanent de 18h00 à 14h00.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant qui contractualisera cette modification de la durée hebdomadaire de cet emploi.

CREATION D'UN EMPLOI EN CAE/CUI

Vu le code du travail ;

Vu le code général de la fonction publique (ancienne loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2022 portant sur les modalités de prescription et sur les durées de l'aide à l'insertion professionnelle des Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) et des contrats initiative Emploi Jeunes (CIE Jeunes) ;

Considérant que ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Considérant l'aide de l'Etat apportée dans le cadre de ce dispositif,

Considérant les besoins de la commune,

M. le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent en CAE/CUI pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non-complet, à raison de 20 h hebdomadaire pour une durée de 11 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE d'adopter la proposition de M. le Maire de recruter un agent en CAE-CUI**
- **AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;**
- **DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

17. QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE BOIS :

M. le Maire informe l'assemblée que le résultat de la dernière vente de bois est de 61 988€ (soit 350€/m3 de chêne)

COURSE CYCLISTE DU SCO DIJON:

M. le Maire précise qu'il serait possible que l'arrivée de la prochaine course organisée par le SCO Dijon puisse avoir lieu à Clénay. M. le Maire rappelle que la commune avait déjà accueilli un départ de la course. Une contribution sera à apporter par la commune, M. le Maire se charge de trouver des partenaires (à revoir lors du prochain conseil municipal).

CONGRES DES MAIRES :

M. le Maire indique que le Congrès des Maires aura lieu à Paris du 22 au 24 novembre et invite les adjoints et conseillers à s'inscrire s'ils le souhaitent. Possibilité également de participer au Salon des Maires en parallèle du Congrès ainsi qu'au Salon Cité 21 qui aura lieu en Décembre (Parc des Expositions de Dijon).

REUNION TRANSITIONS :

Une réunion du groupe de travail « Transitions » est programmée pour le mardi 27 septembre, 19h00. M. le Maire invite tous les membres du conseil intéressés à participer à cette réunion.

JUS DE POMMES :

La parole est donnée à M. Viardot : cette année, le nombre de bouteilles est bien inférieur à celui de l'an dernier (165 contre 688 l'an dernier). Afin qu'un maximum d'habitants puissent acheter du jus cette année, il est décidé de limiter la vente à 3 bouteilles par famille lors du Marché en Fête de ce dimanche (manifestation organisée dans le cadre du Festival des solutions Ecologiques).

L'ordre du jour étant épuisé et considérant qu'il n'a pas de demandes d'interventions, la séance est levée à 22h50.